



DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Paris, le 13 décembre 2001

Sous-Direction de la Qualité et du Fonctionnement
des établissements de santé

Bureau des systèmes d'information hospitaliers et du
programme médicalisé des systèmes d'information (E3)
DHOS / PMSI-psychiatrie

Personne chargée du dossier : Christine BRONNEC

Tél : 01.40.56.51.97 - secrétariat : 01.40.56.71.65

Fax : 01.40.56.50.37

e-mail : christine.bronnec@sante.gouv.fr

Le chef de la mission PMSI

à

Madame ou Monsieur le directeur

Vous avez fait savoir que votre établissement est volontaire pour participer à l'expérimentation du PMSI-psychiatrie. Dans la perspective d'ouvrir la réflexion sur le PMSI en psychiatrie aussi largement que possible, la participation d'un nombre important d'établissements de statut divers est précieuse, et je vous remercie de votre concours. A ce jour, 90 établissements se sont ainsi portés volontaires, hors les régions pilotes qui sont, je vous le rappelle, l'Aquitaine, Rhône-Alpe, la Lorraine et la Réunion.

L'objet de ce courrier est de vous présenter les modalités pratiques de votre participation à ce dispositif ; vous trouverez en annexe, un rappel des objectifs de l'expérimentation.

Entrée dans le dispositif :

Les participants à l'expérimentation du PMSI-psychiatrie s'engagent à démarrer le recueil entre le premier janvier 2002 et le 30 juin 2002. Il conviendrait que vous puissiez m'indiquer la date à laquelle votre établissement démarrera effectivement, afin qu'il soit possible d'estimer ce que sera le contenu de la base de données exploitable, s'agissant du premier semestre 2002.

Formation des personnels

Pour chaque établissement volontaire, deux personnes seront formées au PMSI-psychiatrie. Il vous revient de désigner les personnes que vous souhaitez inscrire à cette formation (médecin DIM, psychiatre, cadre infirmier...). Celles-ci auront ensuite la responsabilité de former leurs

confrères et collègues de l'établissement. Compte tenu du nombre global de personnes à former (environ 180), la formation est organisée en deux sessions :

. la première session se déroulera les 16, 17 et 18 janvier 2002 et s'adresse aux établissements des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Corse, Basse Normandie, Pays de Loire, Franche Comté, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Picardie,

. la seconde session est organisée les 22, 23 et 24 janvier 2002 et s'adresse aux établissements des régions Ile de France, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Auvergne, Poitou-Charente, Martinique-Guadeloupe, Champagne Ardenne et Limousin, Centre. Ces deux formations se dérouleront à Poitiers (Futuroscope).

Logiciel de saisie des informations du PMSI-psychiatrie

Un logiciel de saisie des informations du PMSI-psychiatrie est mis à disposition des établissements qui le souhaitent. Il s'agit d'un utilitaire dont l'objectif est limité au recueil des informations du PMSI. Cette mise à disposition est assurée (selon le schéma adopté pour la mise en œuvre du PMSI SSR) pour une période de deux ans.

Accompagnement financier

L'accompagnement financier est prévu, pour les établissements volontaires, selon les mêmes modalités que pour les établissements des régions pilote à savoir :

. Crédits d'exploitation : 28 francs (4,27 euros) par patient de la file active pour l'activité externe et 25 francs (3,81 euros) par résumé d'information standardisé attendu pour l'activité de prise en charge à temps plein ou à temps partiel. Pour les établissements privés sous OQN, ces 25 francs (3,81 euros) seront servis sous forme d'une prestation PMS.

. Crédits d'aide à l'équipement : 35 000 francs (5335,72 euros) par établissement, à quoi s'ajoutent 25 000 francs (2811,23 euros) par secteur, pour les établissements financés par DGF. Les établissements sous OQN disposant de plus de 100 lits bénéficieront également de ce complément.

Compte tenu de ces éléments, vous voudrez bien, à l'aide des fiches ci-jointes, me faire connaître, avant le 31 décembre 2001 :

- le nom des personnes de votre établissement qui participeront à la formation du mois de janvier 2002
- votre demande – le cas échéant - de bénéficier du logiciel de saisie mis à disposition par le Ministère
- la date d'entrée de votre établissement dans le recueil PMSI-psychiatrie.

Marie Annie Burette